

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire

Direction de l'Agriculture et des Territoires

1.22.73

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN****OBJET : Plan "élevage, sécurité alimentaire et développement du territoire rural 2018 - 2020".**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans une économie ouverte et face à la pression des changements climatiques, les risques de circulation des maladies animales augmentent. C'est pourquoi, dans un département où les filières d'élevages sont importantes, l'anticipation et la maîtrise de ces risques est un enjeu stratégique et justifie la mobilisation du Département, de son Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) et du Groupement de Défense Sanitaire des Bouches-du-Rhône (GDS 13), doté d'un statut officiel d'organisme à vocation sanitaire.

L'intervention du Conseil départemental s'inscrit en application de la convention signée en 2017 avec la Région et de la délibération cadre approuvée par délibération de la Commission permanente du 12 mai 2017, fixant les conditions de mise en œuvre de la politique agricole départementale dans le cadre législatif et réglementaire national et européen 2015 – 2020.

A- Le plan « élevage, sécurité alimentaire et développement du territoire rural » : bilan et perspectives 2018 – 2020

Ce programme géré par le Conseil départemental, permet de développer une politique de prévention, de dépistage, de contrôle et de lutte contre les maladies, de nature à renforcer l'état sanitaire des élevages.

1- Le bilan du programme 2015 – 2017

Les actions successives déployées dans le cadre du plan, produisent leurs effets puisque l'état sanitaire du cheptel s'améliore, conduisant l'Etat à l'allègement de certaines prophylaxies.

Parmi les succès remarquables, il convient de souligner l'éradication de la brucellose ovine, la forte régression du nombre d'animaux contaminés par la maladie des muqueuses (BVD), l'assainissement du cheptel des manades en matière de tuberculose grâce à un plan d'action renforcé unique en France ou encore la gestion de la crise sanitaire liée à la découverte d'un foyer de fièvre catarrhale ovine (FCO) dans notre Département.

Le plan « élevage et sécurité alimentaire » 2015 – 2017 a coûté sur trois ans, près de 1,729 M€ pour un budget initialement prévu de 1,930 M€, intégrant le poste « transport des prélèvements » stable sur 3 ans à hauteur de 50 000 € par année.

En conclusion, si le bilan du plan 2015 – 2017 (dont le détail figure en annexe du plan) est globalement très positif grâce aux investissements de l'ensemble des partenaires et au financement du Département, il n'en demeure pas moins que les efforts sont à poursuivre compte tenu des enjeux économiques et sanitaires auxquels les élevages sont confrontés.

2- Le Projet 2018 – 2020

Face à ces enjeux, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône souhaite poursuivre ses actions au profit des filières d'élevages afin de maintenir le statut sanitaire indemne des élevages, de participer à la maîtrise des pathologies animales, d'assurer une vigilance sanitaire et enfin, d'apporter une aide à de nouvelles filières. Concrètement, l'intervention du Département prendra comme auparavant la forme d'une prise en charge totale ou partielle du coût des interventions sanitaires (prélèvements de sang ; vaccinations) et des analyses, afin de réduire la charge résiduelle des éleveurs.

Le détail des priorités sanitaires figurent au point 1 du plan d'action annexé au rapport..

Il est à noter que la réussite de ce plan repose sur un ensemble de facteurs indissociables qui sont : la mobilisations de tous les acteurs, des structures professionnelles fortes, des sources multiples de financement, et enfin les adaptations du Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône (LDA 13) qui a développé ces dernières années des techniques d'analyses par biologie moléculaire pour permettre un diagnostic multifactoriel plus rapide et plus sensible.

Au regard des priorités identifiées, le budget que devrait consacrer le Département à la mise en œuvre de ce plan s'élèvera hors budget annexe du LDA, à 0,630 M€an, soit 1,890 M€sur 3 ans, l'enveloppe 2018 ayant été votée lors de l'adoption du BP 2018.

3- La gestion du programme

a) Les tarifs de prophylaxie 2018 :

Lors de la commission bipartite animée par l'Etat en date du 16 novembre 2017 réunissant les représentants des éleveurs et des vétérinaires, en présence des services du Département, les négociations ont conclu à un maintien des tarifs 2017 à l'exception d'une augmentation de 0,50 cts pour les visites sanitaires dont le coût est porté à 24,50 € et un passage à 35 € la visite sanitaire pour les détenteurs de moins de 15 animaux.

b) Les interventions sanitaires :

- les vétérinaires :

Les vétérinaires adressent les mémoires d'actes adaptés à chaque financeur au regard des prises en charge convenues. L'enveloppe de crédits est allouée à la DAT, le LDA 13 prenant la main pour l'engagement et le paiement de la quote-part du Conseil départemental, le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) attestant le « service fait », sauf pour les vaccinations qui sont engagées et payées par la DAT, sur attestation du « service fait » par le GDS.

- Le transport des prélèvements :

Depuis plusieurs années, pour conforter et maintenir les résultats obtenus auprès des éleveurs, le Département, via le LDA 13, prend en charge les dépenses liées au transport des prélèvements, confiés à un transporteur spécialisé, avec la prise en compte des températures de transport, des règles d'hygiène, de sécurité, d'assurance qualité et de délai fiable, in fine, les conditions de traitement. Un budget de 55 000 € est prévu pour 2018.

c) Les analyses :

Le LDA 13 réalise les analyses sur la base des prélèvements effectués par les vétérinaires à la demande des éleveurs en vue du dépistage des maladies.

Compte tenu de la spécificité de cette action, le présent rapport vaut autorisation pour le LDA d'effectuer, dans la limite de l'enveloppe de crédits votés au budget primitif, les analyses commandées par les éleveurs dans le cadre du programme de prophylaxie.

B- L'aide au Groupement de Défense Sanitaire des Bouches-du-Rhône (GDS 13)

Le Conseil départemental a souhaité s'appuyer sur le GDS 13 en sa qualité de délégataire de l'Etat pour la mise en œuvre des plans sanitaires pour l'élaboration et le suivi de son plan de prophylaxie formalisé par convention triennale 2018 – 2020 jointe en annexe au rapport.

1- Le fonctionnement de l'association (TAG 686) :

Le GDS 13 situé Maison des Agriculteurs – 22, Avenue Henri Pontier – 13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1 (Président : Rémy BENSON) sollicite le soutien du Département au titre de :

a) Fonctionnement général 2018 :

Pour permettre au GDS 13 de mener à bien sa mission de qualification des cheptels et de développement d'une politique de prophylaxie adaptée aux enjeux sanitaires des élevages des Bouches-du-Rhône tout en maintenant les relations de terrain avec les éleveurs, proximité indispensable en matière de sécurité sanitaire, je vous propose de reconduire à son profit la subvention de 35 000 €(soit 11,4% du budget de l'association).

b) Suivi du programme départemental de santé animale :

L'Etat, met à disposition des GDS 13 un outil informatique « SIGAL » (système d'information de la direction générale de l'alimentation) et lui confie, sous son contrôle, la mise en œuvre des mesures de prophylaxie animale.

C'est dans le prolongement de cette mission de service public que le Conseil départemental s'appuie sur le GDS 13 pour la mise en œuvre et le suivi du plan départemental de prophylaxie.

Il vous est proposé d'allouer une subvention de 9 200 €(soit 73% du budget de l'action), identique à 2017 au GDS 13 pour 2018 avec paiement en deux fois.

c) Actions proposées en 2018 :

✓ IBR : poursuite du protocole renforcé :

Depuis 2017, la prophylaxie de l'IBR a connu une intensification, pour les cheptels à fort taux de positivité, du fait de la nouvelle réglementation qui impose une surveillance accrue des troupeaux durant les cinq prochaines années en combinant vaccination et contrôle sérologique. Quarante élevages sont concernés sur notre territoire. Le coût de cette action est évalué à 5 000 € (soit 47% du budget de l'action).

✓ Le GDS des Bouches du Rhône souhaite mettre en place une étude pour constater l'apport de l'identification électronique dans la réalisation des opérations de prophylaxie.

Cette étude sera menée en 2018 sur deux élevages et avec deux modèles de bâtons de lecture différents. Le coût de cette action est évalué à 6 000 €(soit 68% du budget de l'action).

A noter que le paiement des subventions sera effectué au service fait, sur production de rapports ou études réalisées.

La demande de subvention destinée à réaliser une étude sur les savoirs vétérinaires traditionnels et populaires d'un montant de 20 800 €n'est pas retenue car jugée non prioritaire.

2- Les aides à l'investissement :

a) La demande de subvention formulée pour la fiabilisation du transport des tubes de sang :

La garantie d'un transport fiable reste clairement la plus-value du plan sanitaire. Le GDS commande l'ensemble des tubes nécessaires à la réalisation de la prophylaxie annuelle pour le Département. 58 000 tubes sont commandés et distribués aux cliniques vétérinaires. L'aide sollicitée pour cette acquisition est évaluée à 7200 €(soit 74% du budget de l'action).

b) la demande de subvention destinée à lutter contre les parasites (TAG 687) :

La présence de gale a été constatée dans plusieurs troupeaux de moutons du département ; la baignade des troupeaux reste le moyen le plus efficace pour lutter contre les parasites comme la gale. Le GDS 13 souhaite acquérir une baignoire mobile qui sera mise à disposition de l'ensemble des élevages adhérents du Groupement. L'aide sollicitée pour cette acquisition est évaluée à 8 900 €(soit 40% du budget de l'action).

c) Aides à l'acquisition de couloirs de contention :

Pour améliorer les conditions de réalisation des prestations sanitaires dans les élevages, la collectivité aide les éleveurs pour des investissements qui participent à cet objectif. En effet, l'utilisation de couloirs de contention permet d'augmenter l'efficacité des tests réalisés et de renforcer la fiabilité du dispositif, de sécuriser les intervenants (vétérinaires et éleveurs) et, d'améliorer leurs conditions de travail. Le programme prévisionnel porte sur trois couloirs de contention avec une prise en charge s'élevant à 9 000 €(soit 25% du cout total).

Le versement de l'aide interviendrait sur production de factures dûment signées et attestées par le GDS 13.

d) Aides à l'acquisition de sas de sécurité dans les élevages de volailles :

Les exploitations détenant des volailles ont été fortement impactées par l'épizootie à virus influenza aviaire hautement pathogène qui a frappé le Sud Ouest de la France en 2015-2016. Un arrêté ministériel du 08/02/2016 vise à renforcer la protection de ces élevages par la mise en place de mesures de biosécurité qui doivent être effectives à partir du 1^{er} juillet 2018. Le programme prévisionnel validé par l'Etat porte sur l'acquisition de 15 sas de sécurité avec une prise en charge s'élevant à 12 000 €(40% du cout total).

Le versement des aides à l'investissement au profit des éleveurs de volailles interviendrait sur factures dûment signées et attestées par le GDS 13.

Par ce plan « élevage, sécurité alimentaire et développement du territoire rural », le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône s'impose comme un maillon indispensable dans la conduite de la politique sanitaire sur notre territoire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL